

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 2 pouvoirs

Date de convocation
20 juin 2018

Date d'affichage
20 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURougANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Amelle DAHMANI, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Gérard KESTLER.

Représentés : Philippe GALLOIS par Alain BIAUX, Catherine HAMEREL par Dominique DETERM.

Madame Monique THILLY a été nommée secrétaire.

Objet : **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ASSISTANTE MATERNELLE À TEMPS COMPLET À LA CRÈCHE MUNICIPALE**

N° de délibération : **2018_06_27_06**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Suite à la suppression des contrats d'accompagnement dans l'emploi au 1^{er} janvier 2018, nous avons créé un poste à durée déterminée à temps complet lors du conseil municipal du 20 décembre 2017.

Ce poste a été occupé successivement par des agents en contrat, par l'éducatrice de jeunes enfants et pendant 3 ans par des CAE.

L'amplitude d'ouverture de la structure, 11 heures d'accueil, implique que le personnel, qui travaille 7 heures par jour, soit doublé afin de respecter les normes d'encadrement.

Compte tenu d'une part de notre volonté d'intégrer les assistantes maternelles de la crèche familiale dans nos effectifs de la crèche collective, et d'autre part de la nécessité d'avoir une stabilité dans l'encadrement des petits, il est préférable de pérenniser ce poste qui est indispensable au bon fonctionnement des services.

Une assistante maternelle recrutée depuis le 1^{er} septembre 2003 a émis le souhait d'intégrer la structure multi-accueil.

Il vous est proposé de :

- Créer un poste d'adjoint technique à 35 heures qui correspond au temps de travail nécessaire afin de respecter le taux d'encadrement imposé pour le secteur de la petite enfance.
- Supprimer le poste d'assistante maternelle à temps complet sous réserve de l'avis du comité technique qui sera consulté courant septembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 juin 2018,
Oùï l'exposé qui précède,

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

SUPPRIME un poste d'assistante maternelle à temps complet, sous réserve de l'avis du comité technique.

SUPPRIME un poste d'assistante maternelle à compter du 20 août 2018.

DIT que le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 20 août 2018.

Résultat du vote :

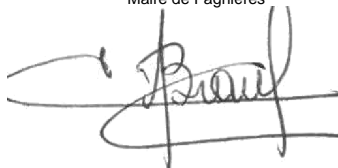
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
22	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 29/06/2018 à 09:38:41
Référence : 773f3f443e85dc2944eb7f7ac30d72d23e2b189d